

# **DECISION ADMINISTRATIVE**

### N° 33/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Objet:

# Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

### Le Maire

## DÉCIDE

De conclure, une convention d'objectifs et de financement avec La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, dont le siège est situé 3 rue des Alliés – 38051 Grenoble Cedex 9, représentée par sa Directrice, Monsieur Florence DEVYNCK, au titre de la subvention de soutien aux :

- formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (Bafa)
- formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd)
- Séjours vacances.

La présente convention est conclue du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2026.

De signer la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 16/02/2023

Par délégation du conseil municipal, Le Maire,

**Guy GENET** 

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

ALIE OF THE STATE OF THE STATE